



Une convention entre Jean Liébaux, graveur en lettres, et Nicolas de Fer, éditeur de cartes de géographie (1689)

Rémi Mathis

► To cite this version:

Rémi Mathis. Une convention entre Jean Liébaux, graveur en lettres, et Nicolas de Fer, éditeur de cartes de géographie (1689). Nouvelles de l'estampe, 2021, 264, 10.4000/estampe.1755 . hal-03511006

HAL Id: hal-03511006

<https://hal.science/hal-03511006>

Submitted on 24 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Une convention entre Jean Liébaux, graveur en lettres, et Nicolas de Fer, éditeur de cartes de géographie (1689)

An agreement between Jean Liébaux, a letter engraver, and Nicolas de Fer, publish of geographical maps (1689)

Rémi Mathis



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/estampe/1755>

DOI : 10.4000/estampe.1755

ISSN : 2680-4999

Éditeur

Comité national de l'estampe

Ce document vous est offert par Ecole nationale des Chartes



Référence électronique

Rémi Mathis, « Une convention entre Jean Liébaux, graveur en lettres, et Nicolas de Fer, éditeur de cartes de géographie (1689) », *Nouvelles de l'estampe* [En ligne], 264 | 2021, mis en ligne le 02 avril 2021, consulté le 24 novembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/estampe/1755> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/estampe.1755>

Ce document a été généré automatiquement le 19 novembre 2021.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Une convention entre Jean Liébaux, graveur en lettres, et Nicolas de Fer, éditeur de cartes de géographie (1689)

*An agreement between Jean Liébaux, a letter engraver, and Nicolas de Fer,
publish of geographical maps (1689)*

Rémi Mathis

Présentation

- 1 On sait encore peu de choses sur les graveurs en lettres. Travaillant pour d'autres graveurs en taille-douce, réalisant souvent aussi des cartes géographiques, des armoiries ou des partitions musicales, ils n'effectuent que rarement un travail artistique – bien que leur activité soit extrêmement technique – si bien qu'ils sont largement passés inaperçus. Bien qu'ils effectuent un travail primordial dans la réalisation des cartes, les historiens de la géographie ne leur ont pas non plus prêté grande attention, analysant avant tout les responsables intellectuels de la production, c'est-à-dire les géographes et éditeurs, non les artisans qui mettent ce travail en estampe.
- 2 Ainsi, alors que Jean Liébaux fait partie des principaux graveurs en lettre de la seconde moitié du xvii^e siècle à Paris, sa biographie et sa production sont encore mal connus... d'autant que son œuvre est souvent mélangé avec celui, vaste et diversifié, de son fils Jean-Baptiste, qui signe souvent de son seul nom de famille¹.
- 3 Liébaux est originaire de Charleville, dans une famille qui travaille le métal en tant qu'armuriers et arquebusiers ; sa présence est attestée à Paris depuis au moins 1676. Il grave alors des cartes de géographie pour les principaux éditeurs du temps : Nicolas Sanson, Pierre Duval, Nicolas de Fer, etc. En 1680, il habite avec son épouse Catherine,

dont il a plusieurs enfants, « proche la fontaine Saint-Benoît ». La grande qualité de sa gravure lui vaut d'être choisi pour des travaux de prestige, comme la dédicace à Louis XIV de l'ouvrage de Beaulieu *Les Glorieuses Conquestes de Louis le Grand*, ou des thèses. Il est aussi en relation proche avec des graveurs en taille-douce comme Guillaume Vallet, qui lui confie son fils comme apprenti, et Pierre Lepautre... avec qui il se querelle en 1692, Liébaux finissant par le rouer de coups ! Ces très beaux travaux sont d'ailleurs certainement surévalués dans le catalogue d'un graveur en lettre, car ce sont les seuls qu'il signe : sans doute Liébaux a-t-il fait nombre de travaux beaucoup plus ordinaires, mais, sauf à trouver des documents d'archives, nous ne le saurons jamais.

- 4 Le présent document est important car il nous présente la réalité du travail d'un tel graveur et nous donne une idée des prix pratiqués. En 1689, donc, Jean Liébaux doit de l'argent à Nicolas de Fer, géographe et important éditeur de cartes de géographie – une somme (85 livres) qui n'est pas gigantesque mais commence à être importante, en tout cas suffisamment pour que le prêteur cesse d'attendre son argent et prenne les choses en main : le remboursement pourra donc se faire en partie en temps de travail. Pendant un an, à raison de quatre jours par semaine, Liébaux devra venir directement chez Nicolas de Fer et travailler pour lui. Il ne recevra pas d'argent mais la rémunération de son travail viendra en déduction de sa dette.
- 5 Combien est-il payé ? S'il s'agit de texte épars – comme les noms de ville sur une carte – il recevra quatre livres pour cent mots ; s'il s'agit d'un « discours suivi » (légende en bas de carte, texte accompagnant le document, dédicace...), trois livres les cent mots. Afin qu'il puisse se dévouer tout entier à son travail, Liébaux prendra ses repas sur place, au prix de dix sols les deux repas, comprenant viande et vin – c'est-à-dire l'équivalent de la gravure de douze mots épars.
- 6 La volonté étant de rapidement éteindre la dette en forçant les contractants à travailler ensemble tous les jours ou presque, on prévoit une astreinte : si Liébaux est absent, sa dette augmentera d'une livre ; si de Fer est incapable de lui donner du travail, le graveur en lettres sera payé une livre pour sa journée et mangera tout de même sur place.
- 7 On trouve dans l'œuvre de Liébaux plusieurs travaux pour Nicolas de Fer, mais il est difficile d'établir une correspondance entre cet acte et les travaux qui en sont issus, car les estampes sont rarement datées et les travaux de Liébaux pas forcément signés.

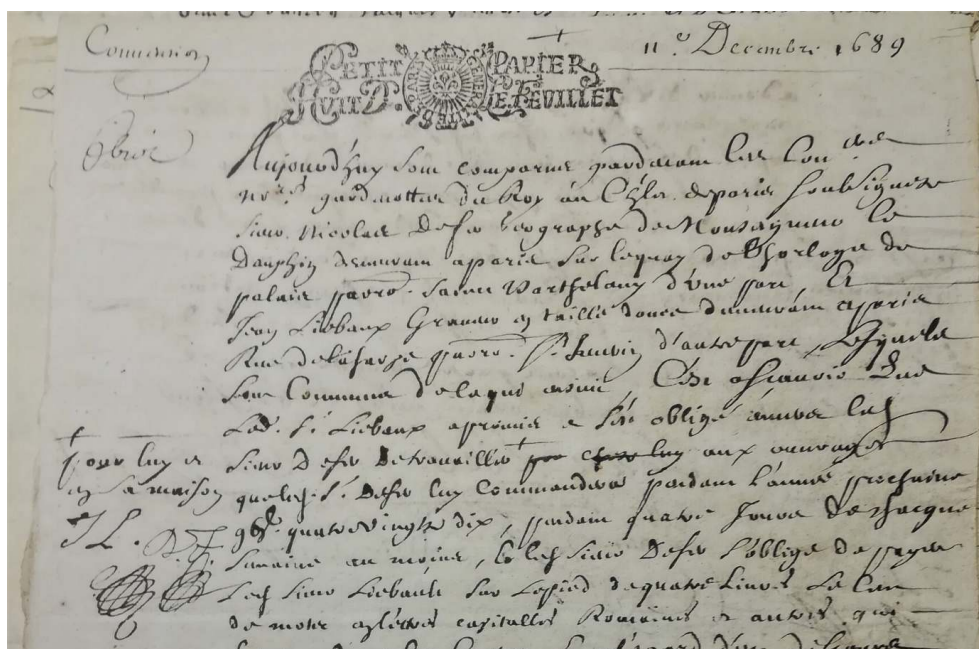


Fig. 1. Acte notarié portant convention entre Jean Liébaux et Nicolas de Fer (AN, MC, CVIII, 213, 11 décembre 1689).

Édition

- 8 **Source du texte : AN, MC, CVIII, 213, 11 décembre 1689**
- 9 Convention
- 10 11 decembre 1689
- 11 Aujourd'huy sont comparus par devant les conseillers notaires gardenottes du roy au Chastelet de Paris soubsignez : sieur Nicolas de Fer, geographe de Monseigneur le Dauphin, demeurant à Paris sur le quay de l'Horloge du Palais, parroisse saint Barthelemy, d'une part ; et Jean Liebaux, graveur en taille douce, demeurant à Paris rue de la Harpe, parroisse saint Severin, d'autre part, lesquels sont convenus de ce qui ensuit.
- 12 C'est à sçavoir que led. sr Liebaux a promis et s'est obligé envers led. sr de Fer de travailler pour luy et en sa maison² aux ouvrages que led. de Fer luy commandera pendant l'année prochaine M VI^e quatre vingt dix, pendant quatre jours de chaque semaine au moins, led. sieur de Fer s'oblige de payer led. sieur Liebaux sur le pied de quatre livres le cent de mots en lettres capitalles romaines et autres qui entreront dans les cartes et à l'esgard d'un discours continu à raison de trois livres le cent de mots ; s'oblige aussy led. sieur de Fer de fournir aud. Liebaux le pain, vin, viande qu'il aura besoin³ pendant lad. année dans les jours que led. Liebaux travaillera au desjeuner et au disner⁴ à sa table⁵ à raison de dix sols par jour qui seront diminués aud. Liebaux sur ses ouvrages, reconnoissant led. Liebaux devoir aud. sr de Fer la somme de quatre vingt cinq livres, tant pour argent presté que pour nourriture qu'il luy a fournys, qu'il promet payer aud. sr de Fer soit en argent ou en ouvrages, ainsy que led. de Fer jugera à propos.
- 13 Est encore convenu entre les parties que, sy led. Liebaux manque de travailler⁶ chez led. sieur de Fer moins de quatre jours par semaine, led. sieur de Fer luy diminuera

vingt sols pour chaque jour qu'il manquera, et sy led. de Fer manque à donner de l'ouvrage pour occuper led. Liebaux aux jours qu'il ira chez led. sieur de Fer pour travailler, led. de Fer sera tenu de donner à desjeuner et disner aud. Liebaux, le luy payer pour chaque jour pareille somme de vingt sols pour led. ouvrage, le tout sans que cette peine puisse estre reputée comminatoire.

- 14 Car ainsy etc promet etc oblige chacun en droit soy etc renonce etc. Faict et passé à Paris ès estudes l'an mil six cens quatre vingt neuf, le unze decembre avant midy, et ont signé

15 JEAN LIEBAUX DE FER

16 DIONIS⁷ DE COMBES⁸

- 17 A esté rayé en plusieurs endroits des presentes comme nuls, et approuvé le mot de « seulement » mis en interligne. JL DF⁹

A photograph of a handwritten document showing two signatures. The top signature is 'Jean Liébaux De Fer' in a cursive script. Below it, there are two more signatures: 'Dionis de Combes' on the left and another signature on the right, possibly 'De Combes' or similar. The ink is dark on aged, slightly textured paper.

Fig. 2. Signatures des contractants et des notaires.

NOTES

1. Nous avons essayé de proposer un catalogue, encore très imparfait : Rémi Mathis, Maxime Préaud, Vanessa Selbach, « Jean Liébaux » dans *Inventaire du fonds français (Le-Li)*, vol. 14, Paris, BnF, à paraître en 2023. Les informations présentes dans ce texte proviennent du travail de recherche effectué dans ce cadre par Maxime Préaud puis moi-même. L'acte est notamment déjà cité dans Maxime Préaud, « Chemins de croix », *Nouvelles de l'estampe*, 237, 2011, p. 42-57. URL : <http://journals.openedition.org/estampe/1091> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/estampe.1091>
2. « pour luy et en sa maison » ajouté en marge à la place de trois mots biffés.
3. « fournir aud. Liebaux le pain, vin, viande qu'il aura besoin » ajouté en marge à la place de « nourrir », biffé.
4. « et au souper », biffé.
5. « domestique », biffé.
6. « quelqu'un doit, biffé ».
7. François Ier Dionis, notaire rue de la Verrerie de 1669 à 1699.
8. Marin de Combes, notaire du Bourg-Tibourg de 1683 à 1697.
9. Mention en marge.

RÉSUMÉS

Le 11 décembre 1689, Nicolas de Fer, géographe du Dauphin et célèbre éditeur de cartes géographiques, passe un accord avec le graveur Jean Liébaux. Cela nous renseigne sur les conditions de travail des graveurs en lettres et sur les relations avec leurs commanditaires.

On December 11, 1689, Nicolas de Fer, the Dauphin's official geographer, and famous publisher of maps, signed an agreement with the engraver specialised in text engraving, Jean Liébaux. This provides us information on the working conditions of the letter engravers and on the relations with their clients.

INDEX

Index géographique : France

Index chronologique : 17^e siècle

AUTEUR

RÉMI MATHIS

Archiviste paléographe, conservateur chargé des estampes du XVII^e siècle au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, rédacteur en chef des *Nouvelles de l'estampe*.